

**OBJET**

**CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE ET COUVERTURE  
SUR HUIT SITES SCOLAIRES**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

---

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de l'accueil des élèves et face aux évènements climatiques, la Commune va procéder à la réalisation de travaux de création d'abris en charpente métallique et couverture sur huit écoles de ville.

Les travaux seront réalisés en 2 lots et répartis comme suit :

**Lot 1 :**

- Centre de Lecture du Brûlé
- Maternelle Ruisseau blanc
- Maternelle Montagne 8<sup>ème</sup>
- Elémentaire Saint-François

**Lot 2 :**

- Elémentaire Maxime Laope
- Elémentaire les Lilas
- Elémentaire Prima
- Primaire Domenjod (Annexe)

La consistance des travaux est la suivante :

- Travaux préparatoires
- Voiries et réseaux divers
- Gros oeuvre
- Charpente - Couverture
- Evacuation des eaux pluviales
- Peinture

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 590 000 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/Article 23.13 du Budget principal 2008.

Je vous demande donc :

## RAPPORT N° 08/9-16

1° d'approuver le projet de création d'abris en charpente métallique et couverture sur 8 sites scolaires ;

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert (Article 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

3° de m'autoriser à lancer la procédure de consultation ;

4° de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(es)entreprise(s) retenue(s) et à signer les actes afférents à ce marché ;

5° de m'autoriser à solliciter les subventions auprès des différents partenaires ;

6° de m'autoriser à signer les demandes d'autorisations de construire et autres documents y afférents ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

NB : Le dossier de consultation des entreprises est consultable aux heures de bureau à la Direction Superstructures et Bâti (Tél : 02 62 92 16 30)

**OBJET**

**CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE ET COUVERTURE  
SUR HUIT SITES SCOLAIRES**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2008 sous le Chapitre 23 Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 08/9-16 du Maire ;

Vu le Rapport de Madame Ericka BAREIGTS, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, présenté au nom des Commissions Projet Educatif Global et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de travaux de création d'abris en charpente métallique et couverture sur 8 sites scolaires.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de travaux de création d'abris en charpente métallique et couverture sur 8 sites scolaires selon la procédure d'appel d'offres ouvert (Article 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

## DELIBERATION N° 08/9-16

### ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

### ARTICLE 4

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(s)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

### ARTICLE 5

Autorise le Maire à signer les actes afférents à ce marché.

### ARTICLE 6

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

### ARTICLE 7

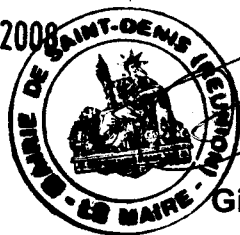
Autorise le Maire à signer les demandes d'autorisation de construire et autres documents y afférents.

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 18 DEC. 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE